

DIRECTIVE D' OPÉRATIONS SÉCURITAIRES

Titre: Ceintures de sécurité	D.O.S. 2
But: Sécurité des pompiers	
Personne visées: Tous les occupants des véhicules incendie	
En vigueur le: 19-08-2003	Mise à jour: 06-11-2012

Le 28 février 2003 à Victoriaville, survenait le décès de M. Serge Poirier, pompier en service. Selon les conclusions de l'enquête rendue publique par la CSST, ce décès est imputable au fait que M. Poirier ne portait pas sa ceinture de sécurité quand le camion d'incendie à l'intérieur duquel il prenait place a percuté un autre véhicule à une intersection. De plus, la sirène d'urgence n'avait pas été actionnée quand le camion d'incendie s'est engagé dans l'intersection sans respecter la signalisation.

À l'issue de leur enquête, les inspecteurs de la CSST ont retenu les recommandations suivantes :

les ceintures de sécurité attenant aux véhicules doivent être utilisées par les occupants lors de sorties d'urgence ou autres ;

la sirène d'urgence doit être actionnée lorsque le conducteur du camion d'incendie ne respecte pas la signalisation.

Carol Dugas Directeur